

# DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

## Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement ODP : 2026 – 54

**Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;  
**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame CRABANAC Lucette, sollicitant l'autorisation de stationner un camion de déménagement, le MERCREDI 22 AVRIL 2026, au 24 AVENUE JULES FERRY à SAINT-ASTIER ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre d'un déménagement, le pétitionnaire cité ci-dessus est autorisé à titre exceptionnel à occuper le domaine public afin de réserver 2 places de stationnement, pour un camion de déménagement, en face du 24 AVENUE JULES FERRY, devant le 33 et le 35 Avenue Jules Ferry, le MERCREDI 22 AVRIL 2026, entre 08h00 et 18h00.

Cette occupation sera matérialisée par panneaux avant et après le camion de déménagement. La chaussée, AVENUE JULES FERRY, sera rétrécie ; la circulation devra être maintenue.

**Article 2** : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

**Article 3** : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 4** : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- Madame CRABANAC Lucette

Fait à SAINT-ASTIER, le 05 avril 2026

Le Maire,  
M. AUDOUIN Jacques

